

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Sept du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Flore DESIREE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS PREVU
DANS LA PHASE 5 DU PROJET DE
MISE A JOUR DU PLAN
COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

CM-2016-7S-DGPR-77

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu l'arrêté préfectoral 2008-235 du 3 mars 2008 portant approbation du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la Commune de Gosier ;

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 26 mai 2005 relative à la création d'une réserve communale de sécurité civile ;

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 17 août 2006 relative à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération du Conseil municipal CM-2010-6S-SAJR-86 du 28 octobre 2010 adoptant le Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération CM-2014-1S-DGPR-11 du Conseil municipal du 24 février 2014 portant mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération CM-2015-5S-DGPR-56 du Conseil municipal du 30 juin 2015 portant approbation de la phase 1 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération CM-2015-9S-DGPR-106 du Conseil municipal du 30 novembre 2015 portant approbation des phases 2, 3 et 4 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'organisation de la sauvegarde de la population ;

Considérant le besoin de renouveler l'information communale sur les risques majeurs ;

Considérant les obligations de la commune en matière d'information préventive ;

Considérant que le public sera informé de l'existence du DICRIM par le biais d'un avis affiché en mairie durant 2 mois à compter du transfert de la présente délibération au contrôle de légalité ;

Considérant que le DICRIM sera consultable physiquement en mairie et par voie dématérialisée sur le site internet de la ville ;

Considérant que le maire est habilité à faire connaître ce document par tous les moyens qu'il juge nécessaire, sous réserve de la disponibilité des ressources dédiées ;

Considérant l'obligation de renouveler l'information préventive au moins tous les deux ans ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du nouveau Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré dans le cadre du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde (2014-2016).

Article 2 : De donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 28 OCT. 2016 Et publication ou notification le 28 OCT. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 27 octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**



- José SEVERIEN





Document d'Information Communal sur
les RISQUES MAJEURS
AU GOSIER DICRIM



SOMMAIRE

Les risques identifiés sur la commune de Gosier

							
P4	P6	P8	P10	P12	P14	P15	P16
Risque CYCLONIQUE	Risque TSUNAMI	Risque INONDATION	Risque MOUVEMENT DE TERRAIN	Risque SISMIQUE	Risque ERUPTION VOLCANIQUE	Risque ÉPIDÉMIOLOGIQUE	Risque D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ET AUX POLLUTIONS MARINES

LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ

Depuis plusieurs années, la Commune du Gosier s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire. L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre Commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

La Ville du Gosier, comme l'ensemble de la Guadeloupe, est située dans une zone exposée à de nombreux risques naturels (cyclone, houle, inondation, tsunami, séisme...).

Après 8 ans d'utilisation de la première version du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), l'équipe municipale a décidé d'amorcer une démarche pour optimiser les aspects opérationnels du dispositif. Cela se traduit par la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde qui constitue l'outil indispensable pour préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux les biens et l'environnement.

Le projet de mise à jour du PCS, débuté en octobre 2014, se finalise par l'élaboration du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est un support à la disposition du citoyen pour lui permettre d'appréhender au mieux les risques majeurs. Ce document présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait.

En effet, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, implique le citoyen dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sur son territoire. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices. Pour ce faire, à court terme, l'ensemble du territoire bénéficiera de réunions d'informations renouvelées sur les risques majeurs. Par ailleurs, à moyen terme, l'organisation et la structuration de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RSCS) permettra de réunir les bonnes volontés qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation de la sauvegarde de la population du Gosier.

Soucieux de notre vulnérabilité face aux risques naturels majeurs, je m'attache à développer l'information préventive et l'organisation communale pour mieux faire face aux catastrophes.

Jean-Pierre Dupont
Maire du Gosier





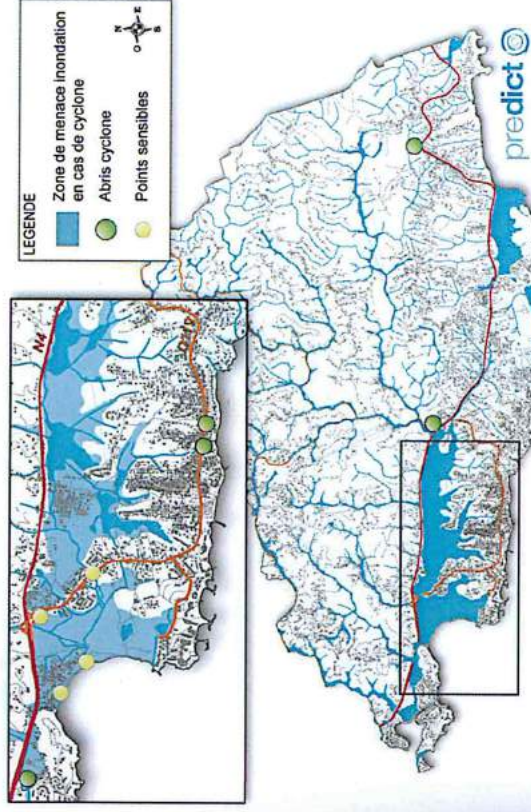
LE RISQUE CYCLONIQUE

Le territoire communal, de par sa position géographique et son contexte climatique, est exposé au risque cyclonique et à ses effets induits :

- **vents forts**, qui concernent tout le territoire communal ;
- **précipitations importantes**, entraînant des risques d'inondation et de mouvement de terrain tant dans le secteur des Grands Fonds que sur les zones basses de Montauban, Poucette, Grand Baie et Saint-Félix ;
- **houle cyclonique et marée de tempête**, entraînant un risque de submersion marine sur les secteurs côtiers de la commune.

Ce risque est d'autant plus impactant que chacun de ces effets se retrouve très souvent concomitant.

La mairie communiquera la liste des abris ouverts en fonction de la situation.



PLAN D'ACTIONS

Vigilance JAUNE : SOYEZ ATTENTIF

Une perturbation de type cyclonique (tempête tropicale ou ouragan) peut représenter une menace pour le territoire, à échéance encore lointaine ou imprécise, ou à échéance plus rapprochée mais avec effets limités (impact modéré) attendus sur le territoire.

- N'entrenez pas de longues randonnées en montagnes.
- Ne prenez pas la mer.
- Vérifiez vos réserves alimentaires, d'eau et l'état de fonctionnement de votre radio.

Vigilance ORANGE : PREPAREZ-VOUS

Un cyclone tropical (tempête tropicale ou ouragan) représente un danger possible avec impact fort attendu à échéance encore un peu éloignée et donc, avec encore une légère imprécision, ou un danger très probable à échéance rapprochée mais avec effets limités (impact modéré) attendus sur le territoire.

- Ecoutez la radio.
- Effectuez vos derniers achats.
- Préparez votre habitation.
- Protégez vos ouvertures.
- Retirez tous les objets pouvant se transformer en projectiles.

Vigilance ROUGE : PROTÉGEZ-VOUS

Un cyclone tropical (tempête tropicale ou ouragan) représente un danger très probable à échéance rapprochée avec effets relativement forts (impact assez fort à fort), ou à échéance un peu plus éloignée mais avec effets intenses (cyclone majeur, violent) attendus sur le territoire.

- Arrêtez vos activités professionnelles.
- Rejoignez vos habitations ou abris (la liste sera communiquée par la mairie). Procédez aux derniers préparatifs.

Vigilance VIOLETTE : CONFINEZ-VOUS

Un cyclone tropical intense (ouragan majeur) représente un danger imminent pour partie ou totalité du territoire, ses effets attendus étant très importants.

- Interdiction de circuler, seuls les véhicules de secours sont autorisés à circuler.
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'urgence.
- Surveillez la qualité de l'eau que vous buvez.
- Ne sortez pas de vos abris.

Vigilance GRISE : RESTEZ PRUDENTS

Un cyclone tropical a traversé le territoire, avec des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, un danger subsiste (inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées...).

- Ne franchissez pas les ravines et fossés submergés.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
- Restez à l'abri et écoutez la radio. Soyez attentif aux consignes des autorités.

Vigilance VERTE : PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS PROCHEs

Les dangers inhérents au passage d'un cyclone tropical s'éloignent définitivement. Certains réseaux (eau, électricité, téléphone...) peuvent être encore coupés.

- Restez suffisamment prudent, le territoire n'ayant probablement pas retrouvé encore l'intégralité de son fonctionnement.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- ▶ Préparez pour chaque personne : un bagage minimum avec des vêtements de rechange, un nécessaire de toilette, une pharmacie, les papiers d'identité, et les traitements médicaux en cours.
- ▶ Prévoyez au moins pour 48h : une lampe portative, des aliments secs, de l'eau, le nécessaire pour vos enfants (couches, lait, eau...).

PENDANT

- ▶ Gardez votre calme et rassurez votre entourage afin de ne blesser personne.
- ▶ Coupez le gaz et l'électricité.
- ▶ Utilisez le téléphone qu'en cas d'urgence.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, sauf si les autorités vous le recommandent.

APRÈS

- ▶ Suivez les consignes des autorités.
- ▶ Mettez-vous à la disposition des secours.
- ▶ Ne bougez pas les personnes blessées, signalez-les aux services de secours en marquant leur position.
- ▶ Si vous êtes bloqués à l'intérieur d'un bâtiment, signalez votre présence par des coups réguliers, des grattements, des sifflets, etc...
- ▶ Si vous avez évacué votre domicile, ne rentrez que sur invitation des autorités.

LES BONS RÉFLEXES face au risque cyclonique



Écoutez la radio
Respectez les consignes
des autorités



Évitez d'utiliser
votre véhicule



Fermez et sécurisez
les portes, fenêtres,
soubreux, aérations



Ne vous promenez
pas en bord de mer



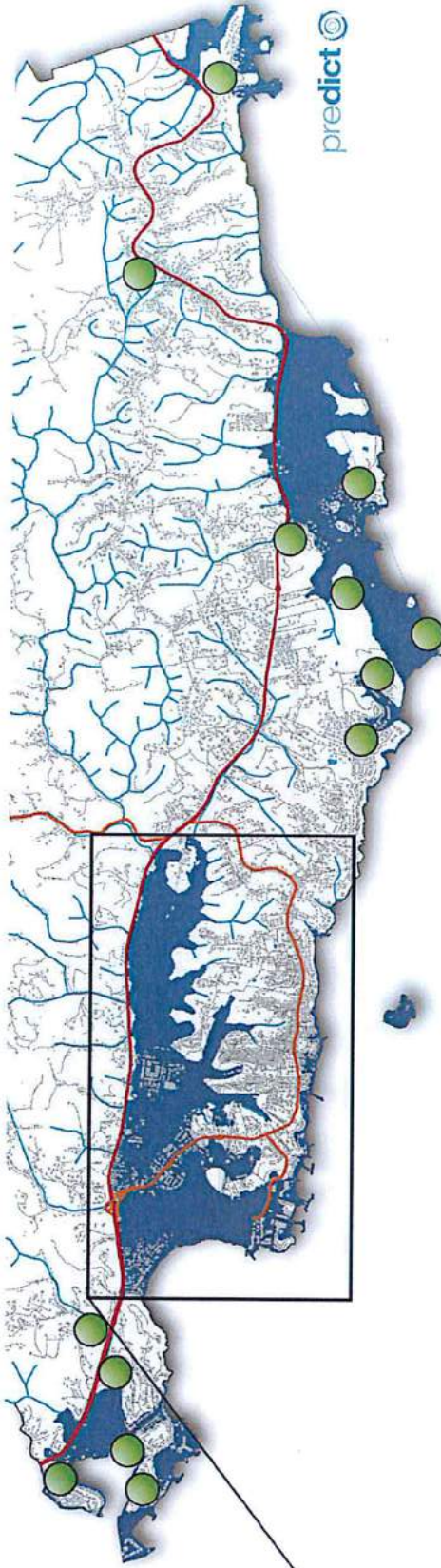
LE RISQUE TSUNAMI

Les tsunamis sont engendrés par un mouvement brutal du fond marin causé par un séisme ou un mouvement de terrain, générant une onde de submersion sur le cordon littoral pouvant être dévastatrice. La Guadeloupe peut connaître 2 types de tsunamis. Le **tsunami local**, pouvant frapper les côtes en quelques minutes, et le **tsunami d'origine lointaine ou régionale**, pouvant toucher l'île en quelques dizaines de minutes et jusqu'à plusieurs heures, suivant l'éloignement de la source. La commune de Gosier est donc largement exposée au risque de tsunami.



Sur le territoire communal, en plus de l'**ensemble du front de mer**, les secteurs les plus sensibles à un tsunami sont les **zones basses de Grand Baie, Montauban et Belle Plaine**, ainsi que le secteur de **Saint-Félix et des Salines**.


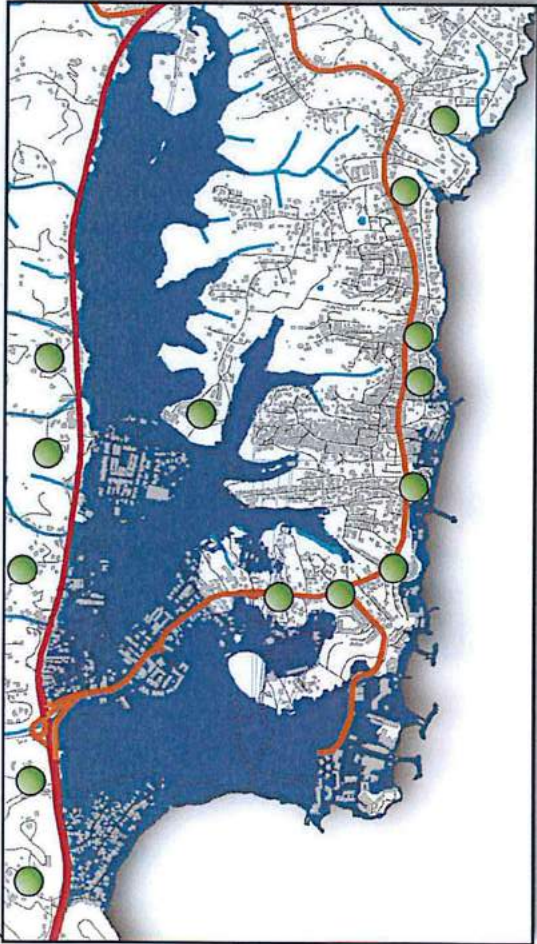
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ liées au risque tsunami

- ▶ Respectez les consignes diffusées par les autorités.
- ▶ Quittez la zone le plus vite possible, à pied pour éviter les embouteillages.
- ▶ Montez le plus rapidement possible sur les points hauts.
- ▶ Prenez le strict nécessaire : papiers et médicaments.



LEGENDE

-  Zone de menace inondation en cas de tsunami
-  Zones refuges

LES BONS RÉFLEXES face au risque tsunami



Écoutez la radio
Respectez les consignes
des autorités



Évitez d'utiliser
votre véhicule



Cherchez un bâtiment
solide à étages et grimpez
au plus haut



Éloignez-vous
immédiatement,
le plus rapidement et
le plus haut possible



Inondation du 5 janvier 2011
Source : 20 Minutes

LE RISQUE INONDATION

Sur Le Gosier, plusieurs inondations dommageables ont impacté le territoire communal. Les dernières en date sont celles de novembre 2004, novembre 2011 et mai 2012.

Plusieurs types d'inondation peuvent se produire au Gosier.

- **Les crues torrentielles dans les ravines**, avec des temps de réponse très rapide générant des crues brutales. Ce type de phénomène se concentre principalement dans la **zone des Grands-Fonds**.
- **Les débordements des cours d'eau en plaine**, qui récupèrent les eaux des ravines des Grands-Fonds et inondent la plaine de Gosier avant de s'évacuer vers la mer.
- **Les ruissellements urbains**, liés à l'imperméabilisation des sols, qui, en zone urbaine, entraînent des écoulements rapides et peuvent inonder les points bas.

PRÉ-ALERTE

Cette phase est activée lorsque de **fortes précipitations concernent la commune**. La montée rapide des eaux des ravines des Grands-Fonds mobilise en premier lieu tous les acteurs dans des actions préparatoires. Elles consistent à reconnaître l'impact des pluies sur le terrain, à préparer le matériel nécessaire à la gestion de l'inondation et à informer préventivement les riverains exposés.

PLAN D'ACTIONSTORRENTIEL

Il est activé lorsque les **ravines des Grands-Fonds sont en crue** et que les pluies persistent sur le secteur. Les équipes municipales interviennent alors pour assurer la sauvegarde des riverains des Grands-Fonds et plus globalement des Gosériens.

PLAN D'ACTIONSGRANDE RAVINE

Il est activé lorsque **les eaux des ravines des Grands-Fonds inondent la plaine**, exposant les secteurs de Belle-Plaine, Montauban, Grand Baie, et que les pluies persistent sur le secteur. Le dispositif défini dans le PCS est alors appliqué en fonction du contexte, notamment si ces inondations sont associées à un cyclone. Il comprend la diffusion de l'alerte (lancement par automate d'appels, déplacement sur le terrain), et le déploiement de mesures de sauvegarde (ouverture d'un abri, prise en charge des personnes sinistrées), si nécessaire.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque inondation

AVANT

- ▶ Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- ▶ Disposez d'un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux

- ▶ Fermez portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- ▶ Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- ▶ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- ▶ Ecoutez votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- ▶ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- ▶ Prenez vos papiers d'identité et si possible fermez le bâtiment.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

▶ Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

▶ N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger.

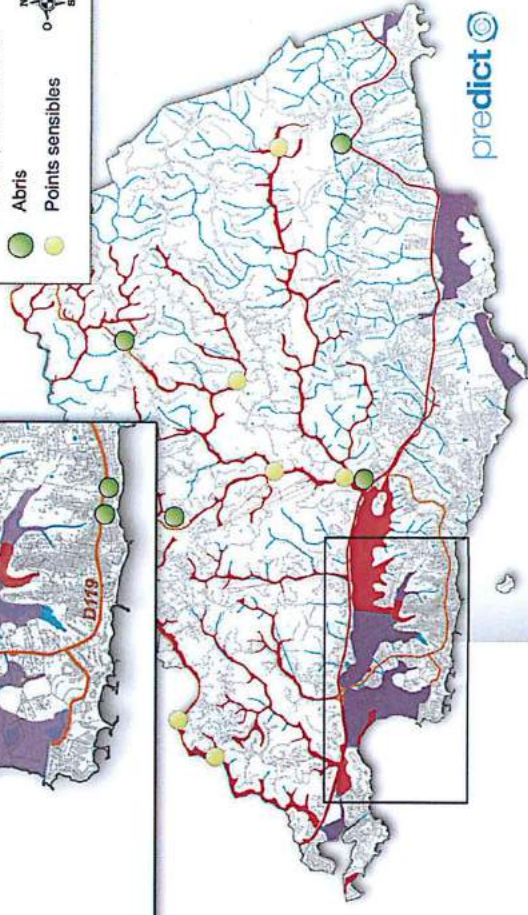
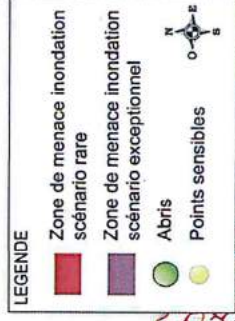
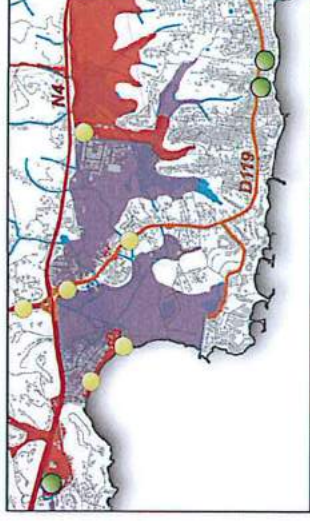
▶ Ne restez pas dans votre véhicule, il risque d'être emporté.

▶ Ne revenez pas sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- ▶ Aérez et désinfectez les pièces.
- ▶ Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- ▶ Ne rétablissez l'électricité et les autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- ▶ Pour préserver votre santé, ne consommez pas l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- ▶ Faites l'inventaire des dommages.



predict ©

LES BONS RÉFLEXES

face au risque inondation



Évitez d'utiliser votre véhicule



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Fermez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Gosier est exposée à un risque de mouvement de terrain avec glissements, éboulements et coulées. Ce risque peut être généré par un phénomène sismique mais aussi et surtout par des épisodes pluvieux intenses en saison humide.

Sur Le Gosier, 4 secteurs sont les plus sensibles.

- **Les Grands Fonds** où un risque de chute de blocs et de glissement de terrain existe sur les mornes aux blocs mal enracinés ainsi que sur les versants dé-végétalisés,

notamment dans les secteurs de Champagne, Grand Bois, Mare Café et Leroux.

- **Fort Fleur d'Epée** avec un risque de chute de blocs et d'effondrement.
- **Au bord des falaises côtières** où un risque de chute de blocs et d'effondrement existe.
- **Le long des escarpements bordant la RN4** avec un risque de chute de blocs, de coulées et de glissements.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque mouvement de terrain

AVANT

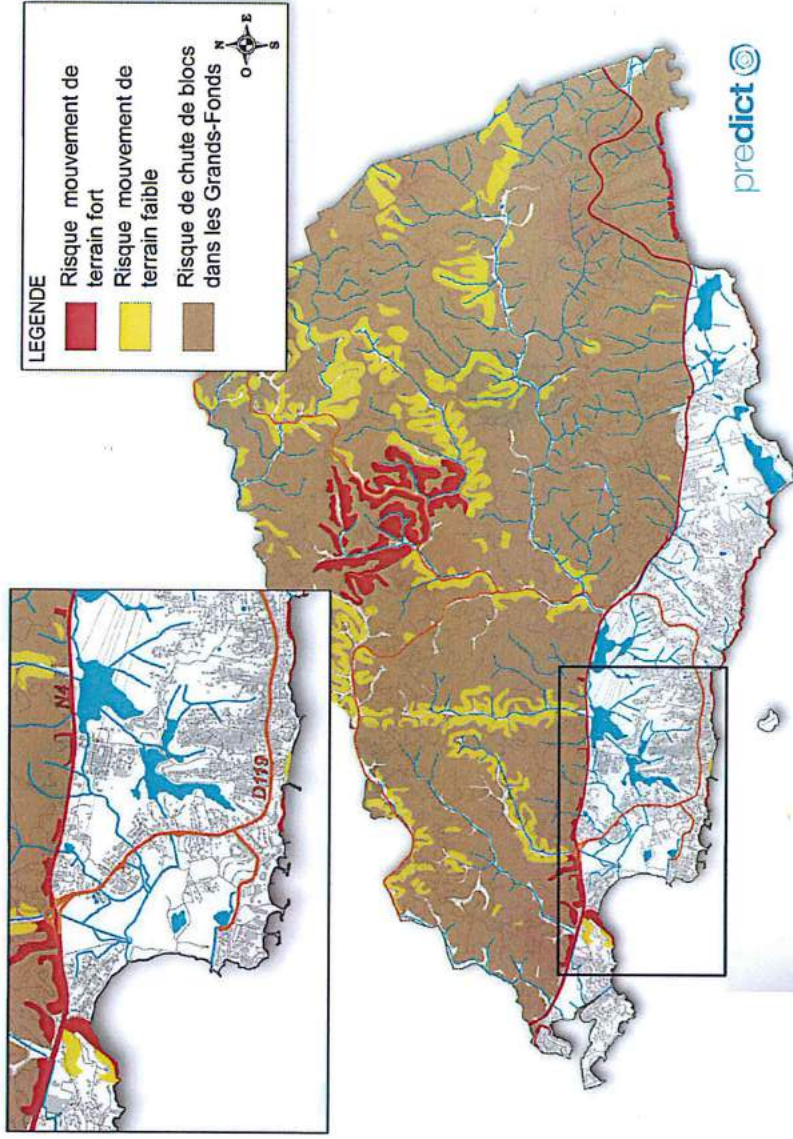
- ▶ Signalez à la mairie l'apparition de fissures dans le sol ou de modifications dans les constructions, l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.
- ▶ Evacuez le bâtiment immédiatement en cas de craquement inhabituel et inquiétant.

PENDANT

- ▶ Quittez rapidement la zone dangereuse en vous éloignant de la trajectoire de chute des blocs rocheux.
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas.
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur.

APRÈS

- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ▶ Évaluez les dégâts.
- ▶ Empêchez l'accès à la population.
- ▶ Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- ▶ Mettez-vous à la disposition des secours.



LES BONS RÉFLEXES

face au risque de mouvement de terrain



Quittez rapidement les bâtiments



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée



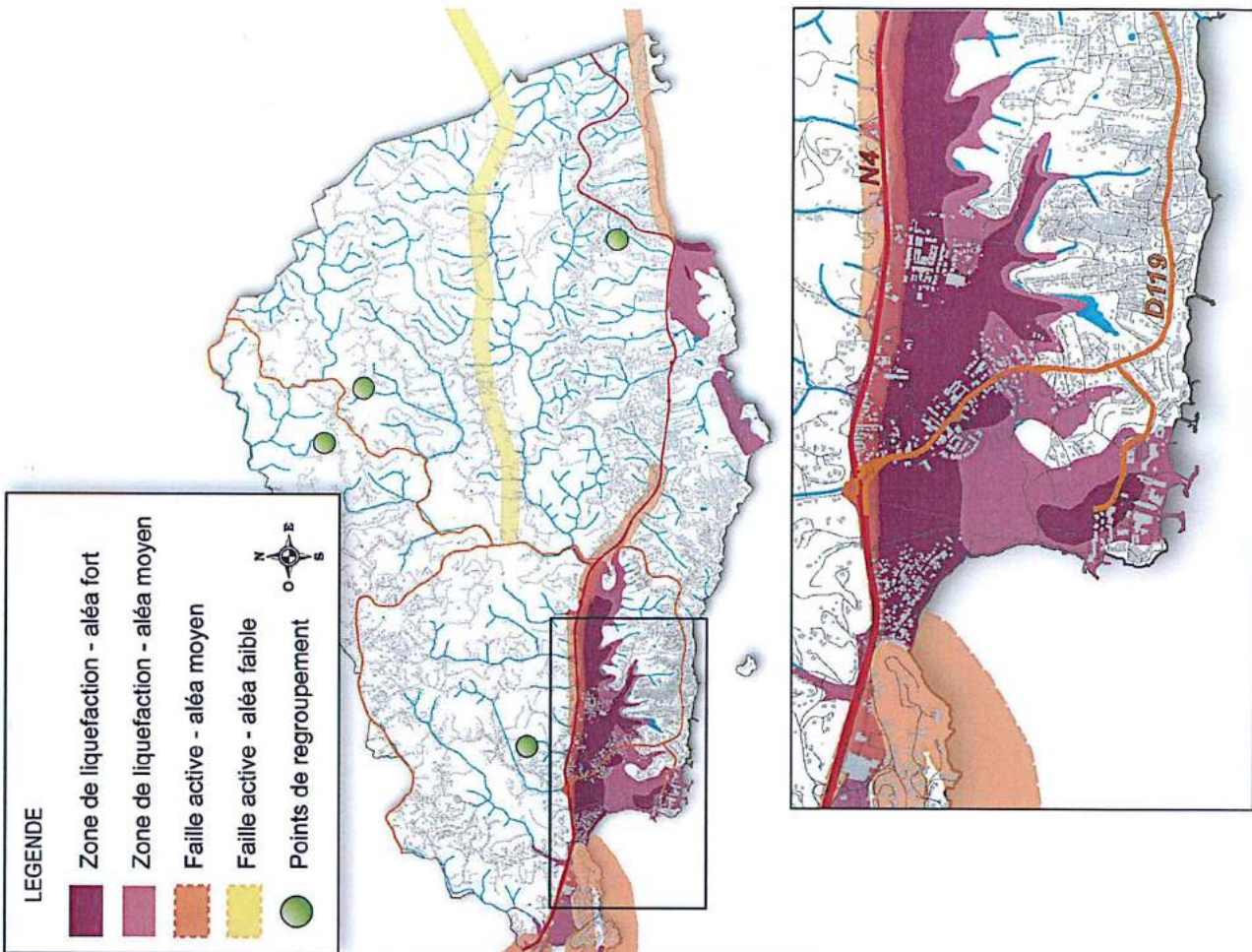
LE RISQUE SISMIQUE

L'ensemble de la commune de Gosier, comme toute la Guadeloupe, est fortement exposée au risque sismique.

Ceci est dû non seulement aux séismes lointains de la zone de subduction Amérique/Caraïbe (généralement les plus dangereux), mais aussi à l'activité sismique intraplaque Caraïbe. Ils peuvent également être d'origine volcanique. Le dernier séisme dommageable sur la Guadeloupe est celui du 21 novembre 2004, localisé au sud-est des Saintes, il a atteint la magnitude 6,3.

La commune de Gosier est d'autant plus vulnérable au risque sismique qu'un jeu de failles traverse la commune le long de la RN4. Par ailleurs, des effets de sites topographiques (bordures de falaises) et des phénomènes de liquéfaction des sols meubles sablonneux présents sur Le Gosier sont susceptibles d'amplifier les ondes sismiques et d'accroître la vulnérabilité des enjeux présents sur ces sites. Cela est notamment le cas de Grande Ravine à Montauban et Grand Baie ainsi que dans la dépression de Bas du Fort.

◀ Séisme des Saintes en 2004
Source : BRGM



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque sismique

PENDANT LA SECOUSSE

- ▶ Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- ▶ N'allumez pas de flamme.
- ▶ Eloignez-vous des fenêtres et balcons.
- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- ▶ Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- ▶ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ▶ N'utilisez pas d'allumettes ni de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- ▶ Evacuez le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- ▶ Eloignez-vous des constructions, dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils dénudés.
- ▶ Ne téléphonez pas.
- ▶ Ne fumez pas.

APRÈS LE SÉISME

- ▶ Ne rentrez pas dans les bâtiments.
- ▶ Si vous êtes sinistrés, rapprochez-vous de la mairie pour avoir des informations complémentaires sur les démarches à entreprendre.

LES BONS RÉFLEXES face au risque sismique



Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris



En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit dégagé



LE RISQUE D'ÉRUPTION VOLCANIQUE

Le risque volcanique concerne la commune de Gosier en raison de la présence du volcan de la Soufrière sur la Basse-Terre. Son impact en cas d'éruption reste limité, il peut se faire sous forme de fumées s'échappant du volcan et de possibles retombées de cendres en cas de vent d'ouest.

La commune du Gosier est positionnée auprès des autorités préfectorales comme **COMMUNE D'ACCUEIL** en cas de crise volcanique, pour les populations déplacées de la Région de Basse-Terre.

PLAN D' ACTIONS

Vigilance jaune : **VIGILANCE**

Niveau d'activité en augmentation. Cette situation nécessite quelques précautions en fonction de la zone. C'est la situation actuelle (depuis 1992) de la Soufrière de Guadeloupe avec une activité fumeroïenne intense et en augmentation, nécessitant de réglementer l'accès à certaines zones sommitales et impliquant des risques d'instabilité de parties du dôme (mouvements de terrain des zones altérées ou instables lors de fortes pluies).

Vigilance face au risque :

- information préventive de la population. Chaque citoyen doit se renseigner pour connaître sa vulnérabilité face au risque volcanique.

Vigilance ORANGE: **PREALERTE**

Niveau d'activité en augmentation forte avec des observations de paramètres physico-chimiques (séismes fréquemment ressentis ou éventuellement petites retombées de cendres).

Les délais possibles d'une éruption volcanique sont de quelques semaines à quelques mois. Suivant le scénario éruptif ce niveau d'activité peut nécessiter l'évacuation de certaines zones ou de certaines personnes du fait de leur vulnérabilité ou de nuisances. A l'inverse, cette phase peut mettre des personnes dans des situations de nuisance sans évacuation.

Vigilance face au risque :

- information préventive de la population ;
- mobilisation des services de l'Etat et des collectivités ;
- fermeture de l'accès aux zones exposées.

Vigilance ORANGE: **ALERTE**

Niveau d'activité maximale avec une sismicité volcanique intense, des déformations majeures, un dégazage important associé à des explosions. Eruption volcanique imminente ou en cours.

Préparation de l'évacuation, la situation étant préoccupante :

- Continuez, jusqu'à nouvel ordre, les occupations habituelles en restant à l'écoute des médias.
- Prévoyez un véhicule personnel ou le transport en commun, pour une éventuelle évacuation.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ liées au risque épidémiologique

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES DE MOUSTIQUES ?

- Détruisez les gîtes larvaires présents à votre domicile et dans votre environnement, et évitez leur réapparition : vases, gouttières, pneus, déchets...
- Protégez-vous des piqûres de moustiques : utilisation de moustiquaires, ports de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de produits insecticides.
- Consultez rapidement votre médecin traitant en cas de symptômes évocateurs.

QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION CONTRE LA LEPTOSPIROSE ?

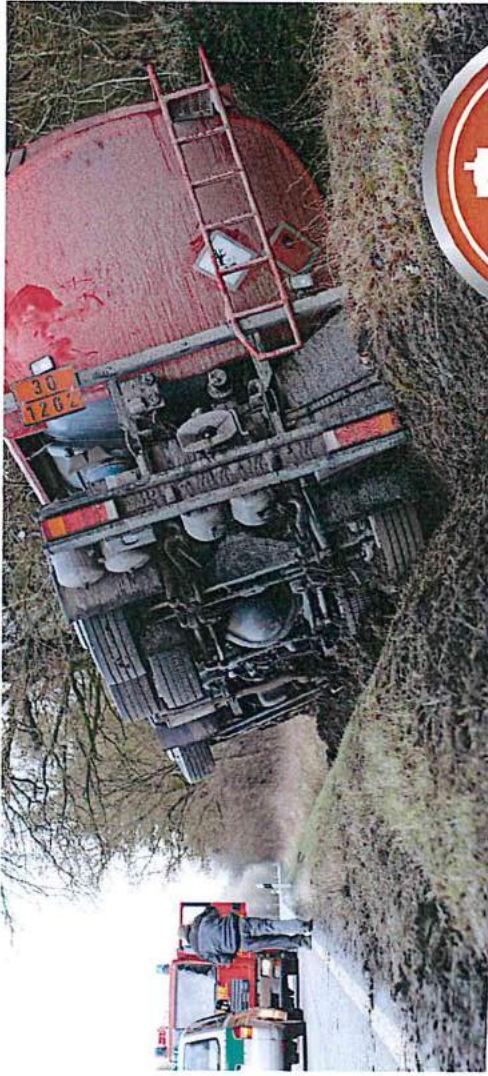
- **Les mesures de protection individuelle**
Objectif: limiter l'exposition aux bactéries et d'empêcher leur introduction dans l'organisme :
- Utilisez des équipements adaptés (gants, bottes ou chaussures fermées et vêtements longs) lors des activités à risque (jardinage, travaux d'élevage, pêche...).
 - Évitez la pratique en eau douce après de fortes pluies ou lorsque l'eau est trouble.
 - Nettoyez les plaies à l'eau du robinet, puis désinfectez-les et protégez-les.
 - Protégez les plaies (pansements étanches) lors des activités aquatiques.
- **Les mesures de lutte contre les rats**
En Guadeloupe, les rongeurs et notamment les rats constituent l'un des principaux réservoirs de la bactérie. La prévention de la maladie passe donc également par une réduction des populations de rats. Pour lutter efficacement contre ces rongeurs, il est indispensable de préserver son environnement.
- Nettoyez régulièrement votre cour et votre jardin (élimination des encombrants, déchets...).
 - Supprimez les sources d'alimentation pour les rats (conservation fermée des aliments, absence de reste de nourriture pour les animaux, poubelles fermées...).
- Ces actions peuvent éventuellement être complétées par des actions collectives de dératisation.

LE RISQUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Le risque épidémiologique est un risque sanitaire dont la lutte doit être permanente. Il correspond à une contamination d'une maladie s'étendant à la quasi-totalité d'un large territoire.

Sur la commune de Gosier et sur l'île de la Guadeloupe, **le risque concerne principalement le Chikungunya, la Dengue, et le Zika**, dont la maladie est transmise par les moustiques *Aedes Aegypti* qui piquent de préférence en début et en fin de journée. Les symptômes les plus fréquents vont de la fièvre élevée, des maux de tête et des douleurs articulaires pour le Chikungunya, jusqu'à des risques d'hémorragies pour la dengue.

L'autre risque concerne la **leptospirose**, une maladie due à l'introduction de bactéries dans l'organisme : les leptospires. En Guadeloupe, ces bactéries sont principalement présentes chez les rats qui contaminent l'environnement par leurs urines. Les symptômes de la leptospirose peuvent aller de l'état grippal à des hémorragies plus ou moins sévères.



LE RISQUE D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ET AUX POLLUTIONS MARINES

Une matière dangereuse est une substance qui est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les risques relatifs au transport de matières dangereuses sur la commune de Gosier sont principalement liés à un axe routier: la RN4.

Un risque de **pollution marine** existe également sur le **littoral de la commune de Gosier**. Il est lié à la proximité de la zone industrialo-portuaire de Jarry, où transitent de nombreux bateaux transportant des matières dangereuses.

En cas d'accident ou d'échouement d'un navire, l'ensemble du trait de côte (rochers et sableux) de la commune pourrait être potentiellement impacté.

Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes particulières de sécurité à respecter si une telle situation se produisait. La Mairie ouvrira, en fonction de la situation, un ou plusieurs centres d'accueil ainsi que des points de regroupements

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque d'accident de transports de matières dangereuses et de pollutions marines

AVANT

- Informez-vous sur les risques et sachez les identifier.

PENDANT

S'IL VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie et éloignez-vous.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.

LES BONS RÉFLEXES

face au risque d'accident de transport de matières dangereuses



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous en.

PRÉPAREZ VOTRE KIT DE SURVIE

Conservé dans un endroit facilement accessible, il vous permettra de vous informer, de vous éclairer, de vous hydrater, d'assurer un minimum de soins et d'hygiène et de réunir les documents importants.

IL DOIT CONTENIR :

- une **radio** avec piles à contrôler régulièrement
- une **lampe de poche** (avec piles à contrôler régulièrement, ou si possible à dynamo)
- un **couteau** type couteau Suisse,
- une **petite trousse de secours** (désinfectant, compresses, pansements, etc.) et les médicaments importants ou habituels,
- de **l'eau** et de la **nourriture** pour 3 jours (environ 12 litres par personne) à renouveler régulièrement,
- des **articles d'hygiène** (dentifrice, brosse à dents, savon, protections hygiéniques...)
- des **couvertures de survie** et des bâches plastiques,
- une **copie de vos papiers d'identité**, des factures de vos objets de valeur (pour l'assurance) et de vos titres de propriété,
- la **liste des numéros utiles**,
- un peu d'**argent liquide**,
- tout le nécessaire pour les enfants (change, nourriture, eau).



LA LISTE DES ABRIS

Les abris seront ouverts par décision du Maire selon la situation et le type de risque qui concernera la commune.

CENTRES D'ACCUEIL

→ PALAIS DES SPORTS (ABRI PRINCIPAL)*

SECTEURS CONCERNÉS

Grand Baie, Labrousse,
Mathurin, Rivière,
Montauban, Bas-du-Fort.

→ Ecole primaire Armand Lazard

Grande Ravine, Partie basse
de Port Blanc, Saint Félix,
Dampierre, Pliane.

→ Ecole maternelle Aristide Gillot

Cocoyer.

→ Ecole primaire Turenne Thenard

Grand Bois, Port Blanc,
Moro, Leroux, Eglise
de Grand Bois.

→ Ecole primaire Kleber Moinet

Beaumanoir, Bernard, Pliane,
Mare Gaillard.

→ Ecole primaire Germaine Lantin

Enclos, Cours Numa,
Belle Plaine.

→ Ecole primaire Saturnin Jasor

Enclos, Plateau, Saint Germain,
Mangot, Belle Plaine, L'Houezel.

* Abri parasismique, situé en zone inondable en cas de cyclone / tsunami.



LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION :

- **Contactez votre assurance**, reportez-vous à votre contrat, informez le Maire de la situation de sinistré.
- **Prenez des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne jetez rien** avant le passage de l'expert.
- **Déclarez le sinistre** à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adressez votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- **Effectuez vos déclarations** auprès de votre assureur **dans les 10 jours** après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.



EN CAS DE CRISE :

Secrétariat municipal de crise :
activé par le Maire en fonction de la situation

TÉL. : 0590 84 86 86

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse,
alertez les pompiers :

TÉL. : 18 (poste fixe) - 112 (portable)

Autres numéros de secours :

POLICE 17 - SAMU 15



LIENS INTERNET UTILES :

Prévisions et vigilances météorologiques :
www.meteofrance.gp

Site officiel de la ville :
www.villedugosier.fr

Site de la Préfecture de Guadeloupe :
www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Information routes de Guadeloupe :
www.trafikera.fr

Portail du ministère de la prévention
des risques majeurs :
www.risques.gouv.fr

Site de Predict Services :
www.predictservices.com



Informations sur les risques majeurs au Gosier sur
www.villedugosier.fr

 «Ici le Gosier»
 @VilleDuGosier



Document réalisé
en août 2016 par


Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS PREVU DANS LA PHASE 5 DU PROJET DE MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Date de transmission de l'acte : 28/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/10/2016

Numéro de l'acte : CM2016DGPR77 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161027-CM2016DGPR77-DE

Date de décision : 27/10/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres